

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

## ARRÊTE n° 493 / 2022

### OBJET :

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION A L'OCCASION  
DE TRAVAUX**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de terrassement pour la pose de fourreaux route du Dandirant (VC11) et route des Scieries (VC1),

## ARRETE:

**ARTICLE 1°** - Durant la période du lundi 14 novembre 2022 au mercredi 30 novembre 2022, la circulation de tous véhicules sera réduite en fonction des besoins et de l'avancée des travaux sur :

- la route du Dandirant (VC11) de l'intersection avec la route des Scieries (VC1) au numéro 31.
- la route des Scieries (VC1) de l'intersection avec la route du Dandirant (VC11) vers la scierie (numéro 47).

Un alternat sera mis en place par feux ou manuellement. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les prescriptions seront levées les nuits et les Week-ends.

**ARTICLE 2°** - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise BOIRON SAS en charge des travaux.

**ARTICLE 3°** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

**ARTICLE 4°** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 10 / 11 / 2022



Le Maire,

Anne GIRARDIN